

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
CHARENTE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercic e	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
18/11/2014

Date d'affichage convocation
18/11/2014

Date d'affichage du PV
26/11/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CHARENTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BLANZAC-PORCHERESSE

24 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre novembre, à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe SALLEE**, Maire.

Présents : Mrs SALLEE - VINSONNAUD -LHOMME - ARNAULT - PLANET -GUERIN et RIVIERE et Mmes GRENOT -SENSETIER - JAYAT - HOLTOM - BODI et BOUFFARD

Pouvoirs Mme VIGNERON pouvoir à Mme SENSETIER
M ALLAIN a donné pouvoir à M RIVIERE

Mme SENSETIER Janine a été nommée secrétaire de la séance.

20141001 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2014

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, leurs éventuelles remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2014.

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le Procès Verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte du Procès Verbal du Conseil du 20 octobre 2014

20141002 Rapport sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT et d'une délégation particulière.

Monsieur SALLEE informe le Conseil Municipal que, par délégation donnée lors de réunions précédentes ou en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été prises les décisions suivantes :

DECISION N° 2014-17 :Signature du contrat de prestation pour le spectacle du repas des aînés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte de ce rapport et approuve les décisions prises.

20141003 Désignation des représentants des collectivités au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants des collectivités au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement de la commune.

Après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur SALLEE Jean-Philippe en qualité de représentant de la Commune de Blanzac-Porcheresse au Conseil d'Administration des EPLE:

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

20141004 Création d'un poste, modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la Charente.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'agent de Maitrise au service technique à temps complet à compter du 01 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

D'adopter la proposition du Maire,

De modifier comme suit le tableau des emplois au 01/01/2015:

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
SERVICE ADMINISTRATIF					
Secrétaire Générale	Attaché, Attaché principal	A	1	1	TC
Agent administratif	Adjoint Administratif	C	1 2	1 2	TC TNC

	de 1ère classe				
SERVICE TECHNIQUE					
Responsable Technique	Agent de Maîtrise	C	1	2	TC
Responsable Technique	Adjoint Technique	C	0	0	TC
Agent Technique	Adjoint Technique	C	1 1	2 1	TC TNC

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

20141005 Décision Modificative N° 4 du Budget COMMUNE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21, L 2312-1, L 2312-2, et L 2312-3,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,

Vu les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des Communes et de leurs établissements publics administratifs, modifié par l'article 1^{er} du décret n° 97-1123 du 04 décembre 1997 et l'article 1^{er} du décret n° 98-1014 du 09 novembre 1998,

Vu l'instruction 00-075-MO du 28 juillet 2000 portant sur le contrôle des imputations des dépenses du secteur public local,

Vu l'ordonnance du 26 août 2005 portant réforme de la M 14 et dont les dispositions sont applicables au 01/01/2006,

Vu le budget primitif Commune 2014 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2014

Considérant les imputations budgétaires et les ajustements comptables à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

La décision modificative N°4 du budget 2014 Commune est arrêtée comme suit :

Section d'Investissement Dépenses			
Compte	Chap/Opér	Libellé	Montant
2135	314	Logement Porcheresse	+11 000.00€
2135	313	Ancienne poissonnerie	-11 000.00€
Total			0.00 €

20141006 Demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général de la Charente pour la rénovation des portes et fenêtres de bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le coût de la rénovation des portes et fenêtres des bâtiments communaux:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le programme de travaux pour un montant 44 727.05 €. (soit 53 672.46 € TTC)

Sollicite une subvention du Conseil Régional FRIL de 15 664.47 €,

Sollicite une subvention du Conseil Général de la Charente de 8 945.41 €,

S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 53 672.46 € TTC sur le budget 2015.

	Charges	Financement
▪ Coût des travaux HT :	44 727.05 €	
▪ Conseil Général DAE:.....20% plafonné à 65 000.00€ Majoration de 5pts périmètre site protégé		8 945.41 €
Région FRIL 35%		15 664.47 €
▪ Financement communal : (inscription au BP 2015)		20 117.17 €
	44 727.05 €	44 727.05 €

Atteste que la commune récupère la TVA avec le FCTVA

Indique que son n° SIRET est le suivant : 211 600 465 00010

Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

Questions diverses :

Arrivée de Monsieur Aurélien ALLAIN.

Dates à retenir :

- Téléthon Théâtre le 28/11/2014, et journée téléthon le samedi 06/12/2014,
- Marché de Noël du Comité des fêtes samedi 29/11/2014 Place Saint Arthémy,
- Conseil Municipal le lundi 15/12/2014 à 20h30,
- Noël CCAS pour les enfants de Blanzac le samedi 20 décembre 2014 à 14h30 aux vieux Chais,
- Séance Cinéma de Noël pour les enfants le dimanche 21 décembre à 15h00,
- Vœux à la population le vendredi 09 janvier 2015 à 18h30 aux vieux Chais,
- Repas des aînés le samedi 17 janvier 2015 à 12h30 aux vieux Chais.

Ecole de Pérignac :

Monsieur SALLEE informe les membres du Conseil que la semaine dernière une réunion a eu lieu pour évoquer l'avenir de l'école de Pérignac.

Monsieur SALLEE a réitéré le désaccord de notre Commune concernant la création d'un RPI avec Pérignac.

De plus si l'école de Pérignac devait fermer pour la rentrée prochaine, le souhait d'une information communiquée assez tôt a été formulé, afin de pouvoir organiser cette fermeture et aménager les écoles voisines si nécessaire, envisager une reconversion des locaux et surtout pouvoir en amont avec les parents d'élèves définir le lieu de scolarité de leurs enfants.

Vigilance citoyenne :

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil leurs avis sur la mise en place dispositif Voisin vigilant. Après discussions, le Conseil décide de mettre en place ces mesures en collaboration avec le casernement de gendarmerie de Blanzac-Porcheresse.

Travaux de voirie

En 2015, nous ne sommes pas éligible au FDAC, toutefois certains travaux de voirie pourraient être effectués :

- Parking de 4 à 7 véhicules Place du Château pour le SESSAD
- Création de ralentisseurs (Route d'Angoulême, Rte de Brossac, Combe de Montchenet et Route de Villebois) le type et l'emplacement de ces ralentisseurs sera à définir prochainement après avis de la DDT et du Conseil Général.
- Chaussée près de l'école
- Mise à niveau de la voirie Route du Temple.

Réseau eau pluviale

Certains travaux pourraient être effectués afin de contenir les eaux de ruissellement:

- Croisement de la pharmacie
- Combe de Montchenet
- Rue Marot